

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 52 (1964)

Heft: 42

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-270697>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

NEUCHÂTEL

APRÈS les élections communales

Comme on le sait, la Neuchâteloise est en possession de tous les droits civiques depuis septembre 1959. Les 23 et 24 mai dernier, elle était appelée pour la deuxième fois à participer aux élections communales (la première fois en mai 1960) dans les soixante-deux communes du canton.

La presse antisuffragiste semble s'être donnée le mot pour minimiser par des chiffres et commentaires fantaisistes, cette expérience féministe faite dans un des trois cantons « pilotes ». Pour leur répondre d'une façon précise, voici les chiffres exacts obtenus à la Chancellerie cantonale.

Electeurs ayant voté : 26 718 (58 %)

Electrices ayant voté : 21 276 (42 %)

Le nombre des femmes élues se répartit comme suit :

18 du Parti socialiste

1 du Parti popiste

52 de partis de droite ou d'entente communale

soit 71 conseillères générales auxquelles il faudra ajouter 15 à 20 suppléantes qui, automatiquement, remplaceront les conseillers communaux nommés à la première séance de l'exercice, ce qui portera le nombre des conseillères à près de 90.

Cinq nouvelles localités ont nommé des femmes dans leur conseil général.

Dans deux communes, c'est une femme qui obtient le plus grand nombre de suffrages.

Si l'on tient compte que neuf femmes sur dix n'ont jamais eu de leçons d'instruction civique, on peut être très satisfait de ces résultats. Ces chiffres, aussi modestes soient-ils, ont modifié complètement le climat du canton. On a l'impression que l'élément féminin, même timidement représenté dans la cité en fait une tribune où tout ce qui concerne la famille peut être librement débattu. Des réalisations — dont nous avons parlé dans notre dernier numéro — ont déjà couronné les interventions de certaines conseillères.

Rappelons que sur le plan cantonal, les femmes sont représentées par six grands conseillers, quatre socialistes, une popiste et une radicale (cette dernière vient d'être assermentée à la session du 8 juin). Là aussi leur voix est entendue :

Une maison cantonale d'accueil pour les jeunes filles est en voie de réalisation.

Un service d'otophonie pour les enfants déicients par suite de surdité a été accepté par le Grand Conseil pour étude.

En projet : des écoles gardiennes où les enfants pourront faire leurs devoirs avec l'aide de maîtres compétents.

Pour terminer, un souhait : que le droit de vote soit au plus vite accordé aux femmes sur le plan fédéral, car, qu'on le veuille ou non, le suffrage féminin est le complément nécessaire à l'édification de l'état moderne.

M. P.

La liste complète des élus

DISTRICT DE NEUCHÂTEL

Neuchâtel, 41 membres, syst. prop.
Billetier-Oesterlé, Béate, lib.
Frey, Tilo, rad.
Favre, Lucette, soc.
Rosset, Lucie, soc.
Saint-Blaise, 41 membres, syst. prop.
Marti, Josette, rad.
Favre, Marguerite, rad.
Eigeldinger, Lilette, soc.
Gaffiot, Violette, soc.
Robert, Jeanine, lib.
Meckenstock, Anne-Claude, lib.

Thielle-Wavre, 5 membres, syst. maj.
Elues à la commission scolaire : Pluss, Daisy et Freymond, Marlyse

Hauterive, 31 membres, syst. prop.
Hausmann, Suzanne, rad.
Marendaz, Paulette, soc.

Lignières, 15 membres, syst. prop.
Schori, Juliette, ind.

Cressier, 25 membres, syst. prop.
Richard, Marie-Louise, rad.

Le Landeron-Combes, 41 membres, syst. prop.
Imer, Germaine, rad.
Quillet, Yvonne, lib.
Pillonnell, Rose-Marie, soc.
Baudin, Blanche, chrét. soc.

Marin-Epagnier, 27 membres, syst. prop.
de Meuron, Valérie, lib.
Pfeiffer, Jacqueline, lib.

Cornaux, 15 membres, syst. prop.
Schaeffer, Elisabeth, rad.
Krenger-Clottu, Germaine, lib.

DISTRICT DE LA CHAUX-DE-FONDS

La Chaux-de-Fonds, 41 membres, syst. prop.
Ramseyer, Suzy, soc.
Greub, Marguerite, pop.

DISTRICT DU VAL-DE-RUZ

Chezard-Saint-Martin, 21 membres, syst. prop.
Zahler, Elise, soc.
Joris, Maryvonne, soc.

Cernier, 33 membres, syst. prop.
Duvoisin, Paulette, soc.
Aragno, Emma, Renouveau communal

Laederach, Astrid, Renouveau communal
Lef, Huguette, Renouveau communal

Valangin, 15 membres, syst. prop.
Balmer, Berthe-Hélène, ind. pour les intérêts comm.
Schertenlieb, Martha, ind. pour les intérêts comm.

Fontanemelon, 27 membres, syst. prop.
Glauser-Jelmini, Hélène, lib.
(la liste contenant moins de candidats que de sièges obtenus, les libéraux devront encore désigner deux conseillers généraux)

Le Pâquier, 5 membres, syst. maj.
Elue à la commission scolaire : Wenger, Suzanne

Villiers, 5 membres, syst. maj.
Elues à la commission scolaire : Huguenin, Marcelle, Christen, Agnès, Cuche Hélène

DISTRICT DU VAL DE TRAVERS

Fleurier, 41 membres, syst. prop.
Wehren, Suzanne, rad.
Presset, Anita, soc.

Couvet, 41 membres, syst. prop.
Bourquin, Colette, lib.
Currit, Suzanne, Renouveau covasson

Landry, Charlotte, rad.
Travers, 31 membres, syst. prop.
Vaucher-Delacroix, Bertha, rad.
Montandon-Hasen, Berthe, lib.

Noirajac, 15 membres, syst. prop.
Montandon, Cécile, rad.

DISTRICT DU LOCLE

Les Brenets, 27 membres, syst. prop.
Mahilde, Margot, soc.

DISTRICT DE BOUDRY

Boudry, 41 membres, syst. prop.
Quartier, Hélène, lib.
Kopp, Lily, lib.

Auvier, 27 membres, syst. prop.
Scuri, Thérèse, soc.
Rochefort, 15 membres, syst. prop.
Bastaroli, Charlotte, rad.

Brot-Dessous, 15 membres, syst. maj.
Elue à la commission scolaire : Frasse, Simone

Saint-Aubin-Sauges, 35 membres, syst. prop.
Colomb, Antoinette, lib.
Morf, Mathilde, soc.

Cornelles-Cormondrèche, 41 membres, syst. prop.
Rossetti, Alice, rad.
Gabus-Steiner, Claudine, lib.

Frutiger, Hélène, lib.
Genguerel, Edith, ralliement communal

Panighini, Anne-Marie, Ralliement communal
Vaumarcus-Vernéaz, 15 membres, syst. maj.

Berger, Anna
Kohmann, Bernadette
Perrin, Irène
Schenk, Valentine
Lambert, Violette

Bevaix, 29 membres, syst. prop.
Dubois, Madeleine, lib.
Borioli, Hélène, rad.

Colombier, 41 membres, syst. prop.
Hofener, Rose, rad.
Kramer, Nelly, rad.

Châtelanet, Marguerite, lib.
Dubied, Hélène, soc.

Cortilland, 41 membres, syst. maj.
Nagel, Annette, rad.
Hofer, Germaine, rad.

Schild, Marie-Madeleine, soc.
Duscher, Yvette, soc.

Peseux, 41 membres, syst. prop.
Maillardet, Simone, rad.
Henriod, Paulette, lib.

Une grande conseillère de plus !

Mme A. Reist a été élue grande conseillère ; elle était suppléante de la liste radicale du collège de La Chaux-de-Fonds.

L'assermement a eu lieu à la session du Grand Conseil du 8 juin.

Nous félicitons vivement Mme Reist et tous nos vœux l'accompagnent dans cette importante fonction.

unes ; une commission fédérale s'occupe de sa révision, mais celle-ci n'est pas pour demain. Les ménages heureux ne s'aperçoivent pas des lacunes des dispositions actuelles, mais pour beaucoup d'autres, elles sont la cause de drames et de difficultés innombrables.

En principe, les époux sont égaux, mais le mari est le chef de l'union conjugale ; il donne son nom

(Suite en page 4)

GENÈVE

Activité des femmes députées

Le suffrage féminin a été introduit dans le canton de Genève en mars 1960. En novembre 1961, sur les cent députés, neuf femmes ont été élues au Grand Conseil. Quel a été leur activité au sein du législatif cantonal ? Elles se sont intéressées très activement aux questions politiques. Les nombreuses motions et interpellations présentées au Grand Conseil par des femmes le prouvent. Les représentantes féminines ont aussi travaillé très activement dans les commissions.

C'est ainsi que les députées genevoises ont observé qu'il existe trop peu d'emplacement de jeu, d'écoles enfantines et de crèches ; elles ont demandé que la place pour ceux-ci soit réservée dans les quartiers nouveaux qui sont subventionnés par l'état. Elles ont relevé que le service sanitaire était déficient dans les écoles ; le dessin et le matériel expérimental scientifique. Un plus grand nombre de cours de français pour élèves étrangers devraient être organisés. Pour tenir les enfants loin de la rue après la sortie de l'école, des classes d'études surveillées devraient être créées, afin que les enfants puissent faire leurs devoirs scolaires sous surveillance.

Lorsque le rapport du Département de l'instruction publique fut connu dans lequel mention était faite que l'enseignement ménager sera supprimé dans sa forme actuelle, une députée fit remarquer que l'enseignement ménager était nécessaire à la formation des élèves des écoles d'infirmières et des écoles sociales.

Le service social d'entreprise en Suisse romande

A la demande de la Commission d'étude des problèmes sociaux dans les entreprises, Mlle Denise Aubert a pris ce sujet pour son travail de diplôme à l'Ecole d'études sociales. Elle était d'autant plus qualifiée pour cette tâche qu'elle a déjà derrière elle plusieurs années d'expérience dans cette branche du service social. Le mardi 3 mars, elle a présenté avec brio à l'Ecole.

Mlle Aubert a commencé par une description fouillée de ce qu'était le service social d'entreprise. Qu'il soit organisé dans une usine, un grand magasin ou un service public, il est chargé des problèmes humains posés par le travail et des préoccupations personnelles des employés qui ont une responsabilité sur le travail. Il doit en particulier aider les individus ou des groupes (travailleurs étrangers) à s'adapter au travail, aider les cadres à mieux comprendre les besoins du personnel et, d'une façon générale, aider la communauté de travail à mieux fonctionner parce que plus harmonieuse. L'assistante sociale est une conseillère : elle ne prend pas de décision, mais est à la disposition de tous ceux qui ont besoin d'elle. Elle ne s'occupe ni de l'embauche ni du renvoi d'employés ; par contre il peut lui arriver de remplir quelques fonctions accessoires (bibliothèque, loisirs, etc.) ce qui a des avantages et des inconvénients.

Une des questions les plus débattues est celle de savoir si l'on vaut mieux que le service social dépende directement de la direction sur le même plan que le service du personnel ou qu'il fasse partie de ce dernier. Mlle Aubert préfère la première formule qui lui semble mieux garantir sa parfaite indépendance et donc la confiance du personnel en son objectivité.

Afin de se rendre compte qui était chargé du service social dans les entreprises de Suisse romande, qu'elles étaient ses tâches et ses responsabilités et comment il faudrait éventuellement améliorer la formation du personnel responsable, Mlle Aubert a envoyé des questionnaires à 580 entreprises des cantons romands. Elle a reçu cent trois réponses, soit 17,5 % en moyenne, quoique Neuchâtel se soit distingué en en envoyant 60 %. Ces entreprises étaient de caractère très divers et occupaient de cinquante à plus de deux mille personnes. Seulement vingt avaient un service social dont quatorze l'avaient confié à une assistante sociale qualifiée. Ailleurs c'était la direction, le chef du personnel, une équipe de cadres ou l'infirmière qui s'occupaient des problèmes sociaux internes. Mlle Aubert a décrit comment ceux-ci peuvent être résolus et le danger que le secret professionnel ne soit pas strictement respecté lorsqu'ils sont traités par une personne non formée à cette tâche. En fait, 45 % des réponses estiment qu'une formation professionnelle adéquate est nécessaire.

C'est aussi une des conclusions de Mlle Aubert, ainsi que la nécessité de mieux informer la direction sur les rôles respectifs de l'assistante sociale, de l'infirmière et du médecin par rapport à celui du chef du personnel, car il semble qu'il ne régnât pas toujours la clarté souhaitable, la tâche de l'assistante sociale étant essentiellement celle de développer les relations humaines au sein de l'entreprise.

Après les commentaires de Mme Fuchs, monitrice à l'Ecole d'études sociales qui avait dirigé le travail et en montra l'utilité pratique pour la formation et le perfectionnement des assistantes sociales d'entreprise, ainsi que pour l'information, M. Quinche, responsable de ces questions chez Nestlé, Mlle Thérèse Vallotton, présidente de l'Association professionnelle suisse des assistantes sociales d'entreprise, et d'autres personnes, dont un député, lui-même chef d'entreprise, félicitèrent Mlle Aubert d'avoir produit pour tous ceux qui s'intéressent à la question un document de travail de premier ordre.

Mlle Cornaz a pu remettre ensuite son diplôme d'assistante sociale à Mlle Aubert qui a suivi, en marge de son travail professionnel, le Cours extraordinaire de formation en cours d'emploi organisé par l'Ecole de 1960 à 1963.

On s'est plaint du manque de places dans la prison, où l'on a dû loger dans la même cellule jusqu'à cinq détenus, sans même pouvoir séparer les délinquants primaires des récidivistes, et on a proposé des mesures immédiates pour remédier à cet état de choses.

A l'occasion d'une révision de la loi sur l'organisation de la police, une députée a attiré l'attention sur l'incorporation d'agentes de police dans la brigade de la circulation. Un plus grand nombre d'assistantes de police devraient être engagées pour la police des mœurs et les interrogatoires des mineurs.

Des critiques ont été soulevées dans le domaine des travaux publics : pourquoi des immeubles entourant l'université ont-ils été vendus à des banques, alors que l'université manque si gravement de locaux ? On a demandé également la construction d'un hôpital de dégagement, afin de désencombrer l'hôpital cantonal et la clinique psychiatrique, ainsi que l'agrandissement de la maternité, avec au moins cinquante lits supplémentaires.

Il ressort de toutes ces motions et interpellations que les questions politiques intéressent aussi les femmes.

L. R.

† ALVILLE

Un écrivain suisse dont nous avons plus d'une fois présenté les œuvres dans ce journal, vient de s'éteindre à Genève.

Mme Alix de Watteville est née à Berne, dans le domaine d'Elfenau qu'elle a su si bien évoquer plus tard ; elle a partagé son cœur entre deux patries, la bernoise et la genevoise, car dès ses séjours de jeunesse à Vevey, elle avait acquis parfaitement la langue française et elle avait subi la magie du Léman.

Aussi, plus tard, lorsqu'elle fut devenue veuve, qu'elle put se consacrer aux travaux et aux recherches qui l'intéressaient, elle fixa sa résidence aux portes de Genève, à Coligny. Elle obtint la bourgeoisie de ce canton et elle en était fière, disait-elle. Elle appréciait de pouvoir jouir, en terre romande, de ses droits politiques, car elle avait depuis longtemps revendiqué l'égalité civile des sexes ; fidèle abonnée du « Mouvement féministe », elle était aussi membre de divers groupements féminins qui l'appelaient fréquemment comme conférencière.

L'étude du passé et l'étude de l'âme humaine la passionnaient et elle put satisfaire ses deux vocations. Grâce à ses relations, elle eut accès aux archives d'anciennes familles et ses recherches, ses traductions, le dépouillement d'innombrables documents inédits l'amènèrent à écrire la série d'ouvrages historiques que nous connaissons : « La Vie en Suisse de la Grande-duchesse Anna Fédorovna de Russie » qui, après avoir quitté son mari, s'installa près de Berne, à Elfenau précisément ; « Récits et dessins d'un gentilhomme suisse, Rodolphe de Luternau », « Un Suisse, officier d'ordonnance de Napoléon, Albert de Watteville », « Anna Eynard-Lullin et l'époque des congrès et des révolutions », une figure genevoise celle-ci, « Elfenau » une étude en allemand du célèbre domaine, ouvrage commandé par le gouvernement bernois, et enfin « Des Cours princiers aux demeures belvédériques », une évocation de l'enfance et de la jeunesse de la grande-duchesse, avec des descriptions de la cour de la Grande-Catherine, de plus modestes cours allemandes et ensuite, la peinture très vivante de nos familles patriciennes au XIX^e siècle, à Bâle, Berne, Zurich, Lausanne, Genève...

Alville, grâce à sa connaissance de nos langues nationales et de nos diverses mentalités cantonales, a pu édifier une œuvre originale et spécifiquement suisse. Dans l'appréciation qu'elle donne des hommes et des événements, elle fait preuve de l'impartialité politique que nous nous flattons de posséder, de sa largeur de vue, de sa générosité, de ses qualités de cœur : elle essaye de faire comprendre le comportement choquant de tel ou tel personnage, elle relève volontiers les rares traits heureux des caractères peu sympathiques. Mais ce qui a charmé les lecteurs romands, c'est l'humour d'Alville. En vraie Bernoise, elle saisit au vol le comique d'une situation, elle esquisse une silhouette prétentieuse — elle, la moins prétentieuse des femmes de lettres — elle émaille ses descriptions de détails malicieusement. Dans la tragique époque de la Révolution et de l'Empire, qu'elle a spécialement étudiée, elle s'est efforcée de noter les heures paisibles ou joyeuses, elle ne se croit pas obligée de rester grave, ses récits entraînent le lecteur, elle communique le goût de vivre, même difficilement. Entre les lignes se dégage la philosophie d'une femme qui a porté sa part de douleurs et qui, loin de s'agrir, a aimé et compris ses frères humains.

A. W.-G.

VAUD

A l'Union des femmes de Lausanne

Situation juridique de la femme dans le ménage

« L'ignorance des femmes dans ce domaine est déplorante... » ainsi commence M^{me} Antoinette Quinche, avocate, son exposé. Notre droit de famille actuel date de 1912 (rédigé par un féministe, Eugène Huber) ; aujourd'hui dépassé, il présente des lacunes ; une commission fédérale s'occupe de sa révision, mais celle-ci n'est pas pour demain. Les ménages heureux ne s'aperçoivent pas des lacunes des dispositions actuelles, mais pour beaucoup d'autres, elles sont la cause de drames et de difficultés innombrables.

En principe, les époux sont égaux, mais le mari est le chef de l'union conjugale ; il donne son nom